



LPPR : programmation de la destruction des statuts et des retraites

Lors du CNESER du 11 mars 2019 où avaient été présentées les lettres de mission des « groupes de travail » préparatoires à la LPPR (loi de programmation pluriannuelle de la recherche), les représentants FO ESR avaient dénoncé toutes les attaques sous-jacentes à un tel cadrage. En effet les principes énoncés dans ces lettres de mission programmaient en réalité la fin de la recherche publique : amplification du financement sur projets et du rôle de l'ANR, dispositifs individualisés mettant en concurrence les personnels, attaques réitérées contre les statuts, démantèlement du CNRS, effacement de la distinction entre recherche publique et innovation ou recherche privées.

En conséquence, FO ESR a refusé de participer à des groupes de travail qui programmaient de tels reculs pour les personnels de toutes catégories, singulièrement les chercheurs et enseignants-chercheurs.

Les rapports issus des groupes de travail n'ont fait que confirmer les craintes. En particulier le rapport du GT n° 2, relatif à « l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques », préconise de très graves atteintes aux statuts :

- **contractualisation accentuée** : pour tous l'entrée dans la carrière se ferait comme chercheur postdoctoral, sous la forme de CDD pouvant aller jusqu'à 3 à 6 ans, pour quelques-uns par la suite, avec des « tenure tracks », CDD de 3 à 6 ans se substituant à un emploi de titulaire maître de conférences. Certains appels à projet seraient accompagnés de « CDI de mission scientifique » ou contrats de projet qui prennent fin avec l'objet du contrat ;
- **mise en cause du statut des chercheurs** du CNRS et des autres EPST, fortement incités à faire de l'enseignement ;
- **individualisation des rémunérations** : les primes annoncées dépendraient de l'évaluation de chacun, de la volonté des présidents des universités, de l'acceptation de charges supplémentaires ;
- **mise en cause de multiples manières du statut des enseignants-chercheurs** : retour de l'« évaluation » unanimement refusée et transformée en un « suivi de carrière » aux effets pour l'instant enrayés, possibilité de recruter sans qualification par le CNU (le GT plaidant même pour la disparition complète de la qualification). En 2009 les universitaires s'étaient soulevés dans la grève contre la modulation de services et avaient fait reculer le ministère. Or, de manière provocatrice, le GT, arguant du « caractère désuet de la référence aux 192h d'équivalent travaux dirigés », ouvre la porte tout à la fois à la mise en œuvre de la modulation, au non paiement des heures complémentaires et à la répartition des heures (y compris les actuelles HC) au sein des UFR ou départements.

Publiés en septembre 2019, les rapports des GT faisaient déjà la part belle à la réforme des retraites en gestation : la suppression du paiement des heures complémentaires au profit de primes « forfaitisées » était ainsi explicitement mise en relation avec la nécessité du rattrapage du différentiel de primes avec d'autres catégories de la fonction publique, dans l'optique de la mise en œuvre du système par points.

Tout récemment, la ministre Frédérique Vidal a confirmé ce lien entre réforme des retraites et projet de LPPR dans une réponse qu'elle a faite à FO ESR, à qui elle proposait une rencontre à propos de ce projet, rencontre que, dans ces conditions, nous avons évidemment déclinée.

Le lien entre réforme des retraites et financements subitement possibles est également évident : l'argent nécessaire à toutes ces mesures proviendrait de la réforme des retraites. La diminution drastique du taux de cotisation employeur (de 74,28 % à 16,87 %) permettrait en effet de dégager des sommes colossales : avec les sommes économisées sur nos retraites, le gouvernement pourrait financer... des projets et chaires d'« excellence », des contrats à foison, des primes individualisées, etc.

Ces primes, pour les collègues qui en bénéficieraient, ne pourront de toute façon au mieux que compenser partiellement la baisse des montants des retraites (entraînée notamment par la fin de la référence aux six derniers mois dans le calcul de ceux-ci).

Outre toutes les atteintes aux statuts et conditions de travail dénoncées, la LPPR a donc aussi pour fonction d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des retraites.

FO ESR soutient toutes les initiatives contre le projet LPPR et qui demandent l'abandon de celui-ci.

FO ESR appelle les collègues à se rassembler et les invite :

- à voter des motions demandant le retrait de la réforme des retraites et l'abandon du projet LPPR ;
- à porter leurs revendications, notamment en défense des postes, des statuts, des crédits récurrents, de la liberté de recherche, dans la grève pour le retrait du projet de réforme des retraites.

TOUS EN GRÈVE LE 24 JANVIER !

Dans le cadre de l'appel interprofessionnel, préparons l'arrêt total du pays !

Le 24 janvier, jour du Conseil des ministres La grève s'annonce massive, à la SNCF, à la RATP, et dans d'autres secteurs... Des centaines d'AG sont annoncées le 24 au matin pour décider des suites.

Mettons à l'ordre du jour de nos AG la fermeture de nos établissements, de nos centres et de nos services.

Montreuil, le 22 janvier 2020